

Conditions générales liées à l'offre des cours de formation et de formation continue dispensés par l'organisation centrale Les Routiers Suisses en faveur des entreprises.

1. Inscriptions

Les inscriptions et l'information aux participants sont gérées par l'entreprise. La liste des participants est communiquée aux Routiers Suisses au moins 2 semaines avant le cours.

2. Choix du thème, date et lieu du cours

L'entreprise choisit le thème et la date du cours au plus tard 2 semaines avant, en fonction des disponibilités des responsables de cours. Le lieu est défini par l'entreprise et celle-ci est responsable de sa réservation.

3. Salle de cours

Les exigences de conformité de la salle, la mise en place et la mise à disposition de celle-ci sont fixées dans le règlement de cours entreprise.

4. Confirmation et règlement

Une confirmation ainsi que le règlement sont envoyés à l'entreprise lors de la réservation du cours.

5. Organisation des cours

Le formateur prend contact avec l'entreprise au plus tard 1 semaine avant le cours afin de le préparer de manière optimale. L'entreprise est responsable de l'organisation du repas de midi.

6. Programme et durée du cours

Les programmes de cours mis en place par Les Routiers Suisses peuvent être adaptés aux besoins de l'entreprise. Les cours ne peuvent pas se dérouler en soirée. Les cours doivent durer au minimum 8 heures (journée entière, pauses incluses).

7. Nombre de participants et réalisation des cours

Afin de réaliser nos cours dans des conditions optimales, nous avons fixé un nombre maximal de 12 participants pour les cours d'Eco-Drive et de 16 pour tous les autres cours.

8. Exclusion / annulation du cours

L'exclusion d'un ou de plusieurs participants nous est réservée moyennant justification. Une exclusion ne peut pas faire l'objet d'un recours. Si le lieu du cours ne devait pas être conforme selon notre règlement, le cours peut être annulé au dernier moment, selon décision du responsable de cours.

9. Conditions de paiement

Les émoluments pour la formation seront facturés à l'entreprise, après le cours. La facture est payable dans les 30 jours après réception. Si le cours a été réservé par une personne privée qui souhaite organiser lui-même un cours, la facture est, dans ce cas-là, payable avant le cours. Il en va de même dans certains cas spéciaux.

10. Conditions d'annulation

Si l'entreprise annule le cours moins de 8 semaines avant la date du cours, la moitié du prix lui sera facturé.

11. Attestation de suivi de cours

Nous remettons des attestations de cours aux participants qui les ont suivis, à leurs adresses personnelles. En référence aux prescriptions légales inhérentes aux objectifs de formation, le droit de refuser les attestations de suivi de cours nous est réservé.

12. Assurance

Nous n'assumons aucune responsabilité quant à d'éventuels dégâts survenant lors des cours et manifestations. Les participants sont personnellement responsables pour une couverture d'assurance suffisante. L'utilisation des locaux de cours est au risque et péril de chacun. Les Routiers Suisses ne peuvent en aucun cas être rendus responsables en cas de vol ou perte d'objets.

13. Changements de responsable de cours ou de prix

Les modifications de prix, le changement de responsable de cours, ainsi que des conditions générales restent réservés.

14. Changement de thème, de lieu ou de date de cours

Tout changement de thème, de lieu ou de date de cours doit se faire au plus tard 2 semaines avant le cours. Passé ce délai, une amende sera facturée à l'entreprise.

15. For juridique

Pour tout litige avec l'Association, le for juridique est à Lausanne.